

## Procès-Verbal de la séance du mardi 08 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 02 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Xavier IOOS.

**Présents :** Xavier IOOS, Carole BOULAY, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Marion COLIN, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Martine RAYNAUD

**Représentés :** Dominique REMY, Alain PINARD

**Excusés :** Delphine BERNARD

**Secrétaire de la séance :** Martine RAYNAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'énonciation des pouvoirs et à la signature de la feuille de présence.

### 1) Désignation du secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Martine RAYNAUD est désignée secrétaire de séance.

### 2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14/05/2025.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 est approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions pour absence.

### 3) Délibération : Projet d'agrivoltaïsme avec Verso Energie (rapporteur M. Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire)

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement, présente à l'Assemblée un projet d'agrivoltaïsme porté conjointement par deux exploitants agricoles, les entreprises B3C et VDS Agri, récemment installés sur le territoire communal, dont l'implantation a été soutenue par la commune, notamment auprès de la SAFER.

Ce projet innovant vise l'installation de structures photovoltaïques en surplomb de cultures agricoles, dans une logique de coactivité agricole et énergétique. Il s'inscrit pleinement dans les cadres légaux et réglementaires définis pour l'agrivoltaïsme et remplit les critères suivants :

- Maintien d'une activité agricole productive et significative ;
- Amélioration de la performance agricole, notamment via une économie d'eau visée de 30 % sur l'irrigation ;
- Limitation de l'érosion par l'alternance de bandes de cultures avec des bandes enherbées sous les panneaux ;
- Plantation de haies ;
- Protection des cultures contre les aléas climatiques et meilleure gestion de l'ensoleillement (pilotage des modules solaires et réduction de l'évapotranspiration) ;
- Réintroduction de biodiversité sur des terres actuellement en grande culture intensive (haies et bandes enherbées).

Le projet photovoltaïque sera totalement réversible. La remise en état est à la charge de l'exploitant solaire. Son implantation, tout en permettant le maintien d'une activité agricole impactera les parcelles cadastrées :

| Préfixe | Section | Numéro | Contenance (m2) | Préfixe | Section | Numéro | Contenance (m2) | Préfixe  | Section | Numéro | Contenance (m2) |
|---------|---------|--------|-----------------|---------|---------|--------|-----------------|--|---------|--------|-----------------|
| 000     | ZD      | 0054   | 1080            | 000     | ZE      | 0146   | 3420            | 000  | ZI      | 0018   | 2 030           |
| 000     | ZD      | 0045   | 3950            | 000     | ZE      | 0145   | 8090            | 000  | ZI      | 0017   | 1 190           |
| 000     | ZD      | 0046   | 4500            | 000     | ZE      | 0139   | 3670            | 000  | ZI      | 0016   | 9 610           |
| 000     | ZD      | 0051   | 12420           | 000     | ZE      | 0140   | 7030            | 000  | ZI      | 0015   | 17 920          |
| 000     | ZD      | 0057   | 12200           | 000     | ZE      | 0141   | 5620            | 000  | ZI      | 0019   | 20 200          |
| 000     | ZD      | 0053   | 4490            | 000     | ZE      | 0150   | 680             | 000  | ZI      | 0005   | 21 170          |
| 000     | ZD      | 0047   | 7400            | 000     | ZE      | 0151   | 610             | 000  | ZI      | 0004   | 7 200           |
| 000     | ZD      | 0048   | 2480            | 000     | ZE      | 0152   | 520             | 000  | ZI      | 0003   | 7 090           |
| 000     | ZD      | 0049   | 1440            | 000     | ZE      | 0153   | 560             | 000  | ZI      | 0011   | 14 110          |
| 000     | ZD      | 0052   | 310             | 000     | ZE      | 0154   | 1 640           | 000  | ZI      | 0012   | 1 190           |
| 000     | ZD      | 0050   | 1990            | 000     | ZE      | 0155   | 1 300           | 000  | ZI      | 0008   | 4 420           |
| 000     | ZE      | 0143   | 10120           | 000     | ZI      | 0142   | 186             | 000  | ZI      | 0009   | 10 940          |
| 000     | ZE      | 0144   | 4640            | 000     | ZI      | 0007   | 20 200          | 000  | ZI      | 0010   | 230             |
| 000     | ZE      | 0147   | 8090            | 000     | ZI      | 0014   | 29 500          | TOTAL : 275 850 m <sup>2</sup><br>soit 27ha 58a 50ca |         |        |                 |

Une présentation détaillée du projet a été faite le 14 mai 2025 devant les Elus présents du Conseil Municipal ainsi qu'au comité de projet intercommunal le 30 juin 2025. Un dépliant d'information a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, et une permanence publique d'information s'est tenue en Mairie de Lacrost ce jour avant la présente séance afin de permettre aux administrés de poser leurs questions et de s'informer librement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Considérant** l'intérêt environnemental, agricole et énergétique de ce projet,

**Considérant** la conformité du projet avec les textes réglementaires en vigueur relatifs à l'agrivoltaïsme,

**Considérant** l'engagement de la commune en faveur de la transition écologique et de la préservation de son tissu agricole,

- **D'APPROUVER** le projet d'agrivoltaïsme tel que présenté par la société Verso Energy au Conseil Municipal.
- **D'APPORTER** le soutien de la commune à la démarche de dépôt du permis de construire par les porteurs du projet.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce projet et assurer le suivi de sa mise en œuvre.

**4) Délibération : Reprise de concession funéraire (n°582) dans le cadre d'une procédure d'abandon**  
(rapporteur Mme Béatrice FELIX, Adjointe au Maire).

**Vu** le règlement du cimetière mis à jour par l'avenant n°2 (DE\_2023\_035) en date du 26/09/2023 et notamment à son article 31 - Rétrocession.

Le renouvellement de l'attribution de cette concession arrivant à terme en date du 01/06/2025, il a été proposé au concessionnaire la possibilité de renouveler à nouveau.

**Considérant** que le concessionnaire fait acte de rétrocession par courrier électronique reçu en mairie de Préty en date du 24 juin 2025.

Mesdames Béatrice FELIX et Marie-Claude GRESSARD, respectivement Adjointe au Maire et Conseillère municipale, informent l'Assemblée que la concession n°582 sise carré 4 - emplacement 092 peut être reprise par la commune de Préty.

Le terrain/caveau, libre de tout corps sera conservé par la commune en vue d'y établir un emplacement à attribuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET** un avis favorable pour la reprise de la concession susmentionnée et la conservation de l'emplacement pour établir un emplacement à attribuer.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette procédure.

**5) Délibération : Prix du repas des Aînés du 30 novembre 2025** (rapporteur Mme Béatrice FELIX, Adjointe au Maire)

Madame Béatrice FELIX, Adjointe au Maire en charge des affaires Sociales, informe le Conseil des propositions suivantes quant au repas des Aînés.

Pour le repas du 30/11/2025, les invités et accompagnants de nos Aînés régleront une participation par le biais de la régie de recettes communale. Mme FELIX propose à l'assemblée les tarifs suivants :

- 28 € : repas pour les invités
- 28 € : repas pour les membres du Conseil et de la commission effectuant le service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition de tarif pour cette année 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

**6) Information sur une demande d'avancement de grade pour décisions ultérieures** (rapporteur M. le Maire)

La loi du 30 décembre 2023 revalorise le poste de Secrétaire de Mairie. De ce fait, notre Agent en poste madame ACHAT serait éligible à un changement de catégorie (passage de catégorie C à B) et un avancement au grade de Rédacteur.

Un avis de principe favorable est donné pour étudier sa proposition.

**7) Point sur les affaires communales** (rapporteur M. le Maire)

➤ **Zone d'Aménagement Concertée en zone d'OAP** : La SEMA envisage l'aménagement de l'OAP en créant une ZAC. Cependant, le passage en ZAC semble incohérent vue la taille de la commune, le coût serait beaucoup trop important : environ 15000 €. Nous restons en attente de la réponse des domaines pour le prix des terrains. Par contre, nous ne prendrons pas de décision étant en fin de mandature, le projet sera étudié par la prochaine.

➤ **Recensement de la population** : Madame Marie-Claude GRESSARD s'est portée volontaire pour être coordinatrice et Madame Martine RAYNAUD recenseur pour la campagne 2026 qui débutera en janvier prochain.

➤ **SDIS** : Le rapport du SDIS reçu récemment est consultable en mairie.

➤ **Feux d'artifice du 14/08 prochain** : Madame Carole BOULAY nous fait part du décès brutal de notre artificier. Elle a ainsi contacté un autre professionnel (conseillé par le comité des fêtes de LA TRUCHERE) qui pourrait se rendre disponible le 14 août prochain. Elle le rencontre demain pour discuter des modalités, notamment du tarif.

➤ **Octobre Rose 2025** : La date de cette manifestation est fixée au dimanche 5 octobre. Madame Carole BOULAY précise qu'elle devrait se dérouler dans les mêmes conditions que l'année dernière. Une réunion de préparation est à arrêter sur le mois de juillet.

- **Rentrée scolaire 2025/2026** : Madame Béatrice FELIX revient sur la rencontre des agents qui a eu lieu la semaine dernière, destinée à faire le point à la fois sur l'année écoulée : tout s'est déroulé parfaitement à PRETY, c'était beaucoup plus chaotique à LACROST... mais également sur la rentrée prochaine : le nombre d'élèves est en baisse cette année : 42 enfants à LACROST et 48 à PRETY. Nous perdons de ce fait une classe et n'aurons plus besoin que d'un seul service de cantine à LACROST (donc économie d'un agent).
- **Travaux Route de Pont Seille** : EDF a terminé, l'enfouissement de la fibre par ORANGE est imminent, et BOUYGUES enlèvera les poteaux au final. Un sens de circulation -avec matérialisation de places de parking- sera mis en place. Un rajout de travaux de voirie est prévu impasse de la Casquette.
- **Travaux d'assainissement** : Sur les 11 actions listées dans le rapport du SDAGEP, Monsieur Denis MONEGAT confirme la planification des 2 premières sur l'année 2025. Pour ce faire, une assistance à la maîtrise d'ouvrage est engagée, moyennant un coût d'environ 6000 €.
- **Tour de l'Avenir au 26/08/2025** : Le Tour de l'Avenir -équivalent du Tour de France pour les moins de 23 ans- passera sur notre commune le 26 août prochain aux alentours de 15h17, sur les D37 et D933. Les organisateurs sollicitent des bénévoles pour exercer le rôle de signaleur pour le balisage des routes traversées.
- **Nouveau mode de scrutin pour les élections municipales** : De nouvelles règles entrent en vigueur pour les prochaines élections de mars 2026, la principale étant la fin du panachage : il faudra voter pour une liste complète. Pour une commune de la taille de PRETY, les listes devront contenir entre 13 et 17 noms.
- **Décès de Nicole THEVENOT** : La famille de Nicole THEVENOT nous adresse ses remerciements.

**8) Dates à retenir :**

- 04 au 17/08 : Vacances des 3 agents, réouverture de la mairie et de l'agence postale le lundi 25 août (fermées au public pendant une semaine).
- 16/09 : Prochain Conseil municipal

Levée de la séance : 22H15

La Secrétaire de séance,  
Martine RAYNAUD



Le Président de séance,  
Xavier IOOS.



